

## **Coopératives et développement international au Québec**

*Ernesto Molina*

***Note sur l'auteur :***

Ernesto Molina, M.A. en sociologie, en travail social et en développement des coopératives, est enseignant à l'École de travail social de l'Université de Sherbrooke et conseiller à la recherche et au développement au Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM). Il est co-auteur, avec Louis Favreau, d'*Économie et société. Pistes de sortie de crise* (PUQ, 2011) et *Le mouvement coopératif québécois et la solidarité internationale. L'expérience de SOCODEVI* (ARUC DTC / SOCODEVI, 2012). Avec Marie-Joëlle Brassard, il a codirigé l'ouvrage *L'étonnant pouvoir des coopératives. Textes choisis de l'appel international de propositions*, à paraître en octobre 2012, publié par le Sommet international des coopératives.

Ce texte a d'abord été publié dans le  
volume 3, numéro 4 de la revue Vie Économique  
Voir <http://www.eve.coop/?a=144>

***Publication de la Chaire de recherche en développement des collectivités (CRDC)  
de l'Université du Québec en Outaouais***

**Série : Pratiques économiques et sociales, numéro 31**

**ISBN : 978-2-89251-475-9 (version imprimée)**

**ISBN : 978-2-89251-476-6 (PDF)**

**Septembre 2012**

## **Table des matières**

|                                                                                         |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Introduction.....                                                                       | 1  |
| La place des coopératives au Sud.....                                                   | 1  |
| La coopération internationale du mouvement coopératif québécois : SOCODEVI et DID ..... | 4  |
| La logique de cette coopération : la solidarité internationale .....                    | 6  |
| Les transformations de la coopération internationale canadienne .....                   | 8  |
| Conclusion .....                                                                        | 10 |
| Pour en savoir plus .....                                                               | 11 |

## Introduction

La résolution des Nations Unies proclamant 2012 Année internationale des coopératives vise à faire reconnaître les particularités de la contribution des coopératives au développement socio-économique auprès du grand public et des décideurs tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Pour sa part, le [Rapport du Secrétaire général des Nations Unies](#) indique que l'Année 2012 «permettra également de mettre en évidence la contribution des coopératives à la lutte contre la pauvreté, le chômage, la perte de revenus, l'insécurité alimentaire, l'exclusion sociale et la marginalisation, en accordant une attention toute particulière à leurs avantages pour la prise en compte des dimensions sexospécifiques du développement économique et social».

Face à la méconnaissance de la présence des coopératives ainsi que de leur rôle, il faut en parler, il faut connaître et il faut faire reconnaître l'importante contribution des coopératives à la construction d'un projet de société alternatif au projet dominant. Dans ce sens, [Monique F. Leroux, présidente du Mouvement Desjardins](#), mettait en relief que « *Les coopératives et mutuelles génèrent un chiffre d'affaires de plus de 25,6 milliards au*

*Québec* » et qu'elles sont le « *fleuron québécois, la solution de rechange au capitalisme sauvage, car le modèle des coopératives a tout pour plaire en ces temps d'instabilité économique. Or ses réussites demeurent trop confidentielles.* » Pour sa part, [Denis Richard, président de La Coop fédérée](#), soutenait que l'Année internationale des coopératives est une belle occasion pour « *sortir du placard et de dire haut et fort que les coopératives constituent une solution de rechange crédible aux effets néfastes du capitalisme* » et que « *les coopératives n'ont pas la prétention d'être la solution à tous les problèmes, mais qu'elles ont à tout le moins la prétention de faire partie des solutions* ».

Sans doute que la tâche de connaître et de faire reconnaître la place et le rôle des coopératives au Québec est lourde et importante. Mais, dans les pays du Sud, quelle place occupe et quel rôle joue les coopératives? Quelle est la présence du mouvement coopératif québécois dans la solidarité internationale? Quels sont les obstacles qui menacent cette solidarité?

## La place des coopératives au Sud

Au Sud aussi, sans se situer trop loin de l'expérience anglaise des Pionniers de Rochdale (1844), symbole marquant la naissance des coopératives sous la forme que

nous leur connaissons, les coopératives et les mutuelles font partie des efforts des travailleurs et petits propriétaires urbains pour construire une société plus démocratique, plus équitable et plus solidaire. Dans un numéro thématique dédié au diagnostic du coopératisme dans les Amériques, la revue UniRcoop a publié divers articles que permettent de constater que, par exemple, en Argentine c'est à la fin du XIXe siècle que naquirent les premières coopératives. Elles émergent de l'action des immigrants européens qui développèrent des activités économiques sous forme associative et qui prirent forme légale avec leur incorporation au Code du Commerce en 1889 (Montes et Ressel). Au Chili, les premières manifestations coopératives firent leur apparition dans la deuxième moitié du XIXe siècle au sein du mouvement ouvrier qui promouvait l'organisation des mutuelles et des syndicats, face à un État qui n'assumait pas les revendications sociales de la population (Arocas, Armengol et Radrigán). En Uruguay, Bertullo affirme que les premières manifestations d'activités coopératives se situent aussi au XIXe siècle avec la fondation de sociétés mutuelles par les ouvriers du secteur de l'imprimerie en 1870 et par les employés du secteur des chemins de fer en 1877. On peut ajouter

aussi la première coopérative de consommateurs, fondée en 1889. Au Costa Rica est fondée une association d'aide mutuelle des travailleurs artisans en 1868, laquelle fut reconnue légalement par l'État (Huaylupo).

De nos jours, des milliers de coopératives sont actives dans les pays du Sud et d'importants secteurs de la population sont membres des coopératives: en Argentine, on dénombre 18 000 coopératives et 9 millions de membres; en Colombie et au Costa Rica, 10% de la population est membre d'une coopérative et ce pourcentage monte à 20% au Kenya. Elles représentent un poids significatif dans les économies nationales : les coopératives produisent 72% du blé, 43% du soja, 39% du lait, 38% du coton et 21% du café au Brésil. En Uruguay, c'est 90% du lait, 34% du miel et 60% du blé national qui sont produits par des coopératives. En Inde, 100 000 coopératives laitières collectent chaque jour 16,5 millions de litres de lait de 12 millions d'agriculteurs membres. Concernant la création d'emploi, au Kenya 250 000 personnes travaillent dans les coopératives; en Colombie, une coopérative du secteur de la santé occupe la deuxième place des entreprises en ce qui concerne le nombre d'employés.

Le Rapport du Secrétaire général des Nations Unies reconnaît le rôle de premier plan que les coopératives jouent dans les pays en développement. Par exemple, pour les agriculteurs de subsistance et les petits exploitants agricoles, les coopératives agricoles favorisent une production plus durable et plus compétitive sur le marché ainsi qu'elles améliorent la coordination des producteurs, l'accès au marché et le pouvoir de négociation collective. Les coopératives agricoles contribuent à l'amélioration de la productivité rurale, de la sécurité alimentaire et du développement rural. Elles encouragent également la participation des femmes à la production économique, ce qui favorise la production vivrière et le développement rural.

Au Sud, les coopératives sont nées de l'initiative de groupes d'individus qui décident de se prendre en charge pour satisfaire leurs besoins économiques, sociaux et culturels ainsi que ceux de leurs communautés d'appartenance. Mais il faut noter qu'au Sud, plus clairement qu'au Nord, les processus d'organisation des coopératives, du même coup qu'ils participent à la réduction de la pauvreté, vont

participer à la lutte contre les injustices qui sont les causes de la pauvreté. En développant des mécanismes de participation démocratique au sein des coopératives, leurs membres apprennent l'importance de l'inclusion de la population démunie dans les processus de démocratisation de leurs sociétés ainsi que l'importance de la participation de la société civile dans les instances de prise des décisions qui affectent leurs conditions de vie. Comme le dit si bien [Paul Cliche](#), c'est l'expression collective de l'acteur social paysan, indien ou femme, c'est-à-dire l'organisation, qui représente la condition fondamentale pour résister à l'exploitation et à la domination. C'est l'organisation qui permet la défense des intérêts de démunis, l'expression de leur revendication et d'élaboration de projets qui répondent à leurs besoins. Ainsi, le [Centre coopératif Suédois](#) considère que les actions pour augmenter les revenus et améliorer leur distribution deviennent aussi des actions d'organisation et de participation, donc des conditions de création d'une démocratie dynamique et durable ainsi que des conditions pour améliorer les conditions de vie de la population.

Mais aussi, au Sud, face à l'absence ou à la présence minimale de politiques publiques et

de structures institutionnelles favorisant le développement de coopératives, souvent ces dernières comptent pour leur développement sur le support d'organisations issues du mouvement coopératif du Nord. Au Québec, c'est la [Société de coopération pour le développement international](#) (SOCODEVI) ainsi que [Développement international Desjardins](#) (DID) qui assument cette responsabilité, avec des fonds propres et des fonds de partenaires de financement, notamment l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

### **La coopération internationale du mouvement coopératif québécois : SOCODEVI et DID**

Depuis sa fondation en 1985, SOCODEVI a accompagné plus de 650 organisations dans des domaines aussi variés que les ressources forestières, la mise sur pied de mutuelles de santé et d'assurances ou le commerce équitable de différents produits du secteur agroalimentaire dans une quarantaine de pays. Pour SOCODEVI, ainsi que pour ses quatorze organisations sectorielles membres et ses douze membres auxiliaires, l'appui offert aux organisations du Sud est centré sur l'utilisation de la formule coopérative et mutualiste et s'est avéré efficace pour «créer, protéger et distribuer la richesse».

Dans l'expérience de [SOCODEVI](#) : « *Cette formule donne des résultats concrets : une meilleure répartition des richesses, des centaines d'entreprises associatives rentables qui favorisent la prise en charge par les collectivités de leur propre développement, et des milliers de femmes qui participent de façon équitable aux prises de décisions au sein d'organisations* » et ces interventions d'accompagnement se font en privilégiant l'égalité entre les sexes, la protection de l'environnement et la viabilité économique et sociale des entreprises que nous accompagnons. Réjean Lantagne, directeur de SOCODEVI, expliquait, lors de la [Conférence internationale Quel projet de société pour demain ?](#), que SOCODEVI est un réseau de coopératives et mutuelles qui partage son expertise technique et son savoir-faire avec ses partenaires du Sud, de façon à contribuer au développement durable des pays où elle intervient. Une intervention ayant pour objectif que les populations se prennent en charge par l'entremise d'activités génératrices de revenus et visant la pérennité de ses partenaires du Sud. Lantagne ajoutait les leçons apprises par SOCODEVI durant ces 25 ans d'activités : l'importance de la pérennité des initiatives, leur autonomie, des objectifs réalistes, leur résilience, l'intercoopération, la qualité des

ressources humaines, le développement durable, l'égalité hommes-femmes, le renforcement des capacités, la commercialisation des produits et des services (Favreau et Molina).

L'approche de SOCODEVI vise à contribuer au processus permettant que les coopératives, les mutuelles et les associations à vocation économique qui sont appuyées deviennent génératrices des activités économiques atteignant une rentabilité économique et une rentabilité sociale suffisantes et donnant de meilleurs services à leurs membres et à la population en général. Ces organisations deviennent aussi des références dans leur milieu en raison de leur pérennité et des retombées de leurs activités sur leurs membres et les communautés locales. Finalement, l'intervention de SOCODEVI vise à contribuer au processus de changement selon lequel les coopératives, les mutuelles et les associations à vocation économique qui sont appuyées deviennent des écoles pratiques de citoyenneté en tant que participation au façonnement du bien commun et développent leur capacité à exercer une influence sociopolitique accrue au sein de la société civile de leurs pays et auprès de leurs gouvernements pour générer un impact plus

significatif dans leur milieu. Cette riche expérience de SOCODEVI est analysée et présentée dans une nouvelle publication dont l'intitulé est [Le mouvement coopératif québécois et la solidarité internationale : l'expérience de SOCODEVI](#).

Pour sa part, les [réseaux de finance de proximité partenaires de DID](#) comptent plus de 6 millions de membres et clients, 1771 caisses et points de services, 4593 employés dont 52,2% sont des femmes, un actif de 2,6 milliards \$, une épargne totale de 1,9 milliard \$, un crédit total de 1,9 milliard \$ et un crédit moyen de 801 \$. DID a été fondé en 1970 afin de partager avec les populations des pays du Sud l'expérience et l'expertise du Mouvement Desjardins et il est devenu leader mondial dans le déploiement et le développement de la micro-finance ou finance de proximité à travers le monde. La vision de DID est que la coopération et l'innovation sont à la base d'une prospérité durable et il « *puise dans l'expertise du Mouvement Desjardins, qui constitue une source d'inspiration tant comme modèle d'institution que du point de vue des valeurs fondamentales* ». Anne Gaboury, directrice de DID, expliquait, lors de la [Conférence internationale Quel projet de société pour demain ?](#), que la mission de DID est de

renforcer la capacité d'agir et d'entreprendre des populations moins nanties des pays en développement ou en émergence en favorisant la maîtrise d'institutions financières à propriété collective et à rayonnement communautaire. Anne Gaboury ajoutait quatre convictions de son organisation : « *la finance est un pouvoir ; l'accessibilité aux services financiers est une condition nécessaire au développement des individus et des communautés ; les institutions de finance de proximité à propriété locale sont un levier essentiel à l'accroissement de l'accessibilité des services financiers ; les stratégies de croissance de la finance de proximité doivent permettre le développement d'un patrimoine local* » (Favreau et Molina).

### **La logique de cette coopération : la solidarité internationale**

Il faut reconnaître que l'affirmation faite par différentes organisations de coopération internationale dans le sens de lutter contre toutes les formes de pauvreté et d'injustice à travers de programmes de développement doit être analysée en prêtant attention à la diversité des conceptions du développement des communautés, de la lutte contre la pauvreté, de la justice sociale ainsi que de la diversité des formes d'intervention

d'urgence, de plaider et de développement. Ces conceptions et ces formes d'intervention ne vont pas toutes dans la même direction. Qu'est-ce qui peut bien caractériser les interventions des organisations comme SOCODEVI et DID ? Pour y répondre, il faut les situer à l'intérieur de l'histoire des OCI du Québec des années 1960 à aujourd'hui, histoire riche d'enseignements à ce propos.

Dans les 30 à 40 dernières années, nous assistons à des changements importants de la coopération internationale de proximité, concept générique qui renvoie aux initiatives de solidarité Nord-Sud menées par la société civile parfois de concert avec les collectivités territoriales, mais dans tout le cas travaillant au plus près des populations dans des opérations réalisées par des acteurs de calibre ou de nature similaires (ONG, associations citoyennes, pouvoirs locaux, collèges et universités, etc.). Cette coopération internationale de proximité a fait émerger sur l'avant-scène de nouveaux acteurs issus des communautés locales et de mouvements (organisations de quartier, regroupements villageois, coopératives, associations de femmes, de jeunes, de producteurs, des organisations paysannes, des syndicats de travailleurs ou des



organisations du mouvement coopératif sont aussi parties prenantes d'initiatives locales, nationales et même internationales) comme le montrent Favreau, Fréchette et Lachapelle (2008 et 2010), des acteurs répondant à l'exigence du droit au développement des populations du Sud, pas seulement ou principalement au devoir d'assistance.

Au tournant des années 1970, les organisations de coopération internationale (OCI) québécoises se sont inscrites dans de nouvelles formes d'intervention avec le Sud dépassant le secours d'urgence. Elles vont soutenir l'organisation de communautés dans des bidonvilles ainsi qu'accompagner des initiatives socio-économiques, c'est-à-dire des entreprises à propriété collective ou de développement économique local, notamment au sein du secteur informel de nombreuses villes du Sud. Les OCI du Québec, partenaires d'initiatives au Sud, sont, en tout ou en partie, des organisations d'abord de développement (ONGD) plutôt que des ONG de secours d'urgence ou d'aide humanitaire. En effet, la coopération née au sein des OCI du Québec à partir des années 1970, par sa contribution, ses acteurs et ses finalités, s'était démarquée des seules pratiques d'urgence (Favreau). Celle du

mouvement coopératif, comme nous le verrons, participe de cette même dynamique.

Les OCI québécoises sont devenues, au fil du temps, des lieux privilégiés de pratiques de développement durable des communautés. Ce qui a signifié, premièrement, une intervention de soutien à des projets de développement à l'intérieur de communautés locales motivées par le changement de leurs conditions de vie sur le plan de l'emploi, de la santé, du logement, de l'éducation. Deuxièmement, la défense et la promotion des droits sociaux des habitants des bidonvilles, par l'intermédiaire de groupes de quartier autour de questions vitales comme l'accès à l'eau et à l'électricité de même qu'à de l'équipement collectif de base en matière de santé et d'éducation (des dispensaires, des écoles...). Finalement, la mise en œuvre de démarches de développement économique et social, local et intégré, permettant de créer un tissu économique local autour de priorités qui génèrent des projets à volets multiples dans lesquels se croise la résolution de problèmes d'emploi, d'habitat, de santé communautaire, de production agricole plus écologique, etc., de même que l'accessibilité à la finance de proximité.

Cette création d'un tissu économique local est le cas notamment de SOCODEVI, tel que nous le présentons dans la publication annoncée auparavant ainsi que celui de DID, qui mériterait aussi d'être analysé et présenté en profondeur. La coopération internationale des coopératives et des mutuelles du Québec s'inspire aujourd'hui d'une approche d'empowerment des communautés et de la justice sociale, accompagnant les organisations partenaires du Sud dans leur processus de structuration économique et social. Autrement dit, leur intervention va appuyer l'organisation d'une nouvelle coopérative ou le renforcement d'une coopérative déjà existante, ce qui contribue à l'organisation économique et sociale d'un ou de plusieurs villages, ou encore, en structurant l'entraide et en la transformant en mutuelles, en caisses d'épargne et de crédit, en habitat populaire et coopératif autour d'espaces communs. Cette coopération internationale des coopératives du Québec va aussi intervenir pour développer une agriculture écologiquement intensive, favoriser l'électrification de villages par des énergies renouvelables ainsi que lutter contre la déforestation. Elle peut aussi prendre la forme d'accompagnement visant l'amélioration de la viabilité économique des coopératives appuyées et l'amélioration du

positionnement du mouvement coopératif local auprès du gouvernement et de la société civile. La coopération internationale des coopératives québécoises est donc plus diversifiée qu'on le pense généralement.

### **Les transformations de la coopération internationale canadienne**

L'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), regroupant 65 organisations qui œuvrent, à l'étranger et au Québec, pour un développement durable et humain, [dénonçait en avril 2012 la vision métamorphosée de l'aide internationale](#) du Canada ainsi que les importantes coupures imposées (378 millions de dollars) par le gouvernement conservateur à l'Agence canadienne de développement international (ACDI) dans le budget 2012-2013. L'AQOCI signale que « *ces coupures affaibliront les capacités de gestion de l'Agence et sa programmation. Déjà, les nouvelles politiques de l'ACDI mettent en péril plusieurs organisations de coopération internationale, et ces coupures auront des effets catastrophiques sur les actions du Canada à l'étranger* ». Ils rappellent qu'« *il n'y a pas si longtemps le Canada était un chef de file en termes de financement de l'aide publique au*

développement (APD). Il se retrouve aujourd'hui parmi les derniers donateurs d'aide publique au développement [...]. En 2015, le Canada ne donnera que 0,24% de son revenu national brut à l'APD. L'image du Canada en sera de nouveau ternie à l'international. »

Ces coupures dans le budget de l'ACDI vont de pair avec des changements d'orientation qui subit la coopération internationale canadienne. Pour l'AQOCI, « il va de soi que les processus de sélection lors de demandes de financement doivent être exempts d'ingérence politique et les projets doivent être évalués en fonction de leur mérite, de leur efficacité et de l'expérience de l'organisation, et non de l'appui aux nouvelles politiques du gouvernement ». Brian Barton, président de l'AQOCI en 2010, dénonçait déjà la campagne de pression gouvernementale pour museler toute critique de ses politiques concernant la coopération internationale qui pouvait se résumer à ce message : « Si vous critiquez les politiques du gouvernement, vous perdrez votre financement. » La pression de l'ACDI est forte et incite à revenir, d'une part, aux formes plus traditionnelles de coopération internationale (assistanat) et, d'autre part, à des formes assez inédites de mariage d'OCI avec des multinationales opérant dans le

Sud, notamment des minières comme dénonce Agnès Gruda, du journal La Presse. Ce virage de l'ACDI est analysé par Louis Favreau dans trois textes qu'il titre avec raison « Crise de la solidarité internationale ». Dans le premier, l'AQOCI en état d'alerte, Favreau examine ce qui pourrait se faire, compte tenu de la force avec laquelle les décisions de l'ACDI ont frappé; dans le deuxième, l'hécatombe, il soutient qu'une mobilisation politique s'impose; et dans le troisième, pistes de sortie de crise, il réfléchit sur la création d'un fonds québécois d'investissement solidaire avec le Sud et le projet d'une Agence québécoise de développement international (AQDI).

Ces transformations de la coopération internationale canadienne s'expriment, par exemple, dans le gel du financement des activités de sensibilisation publique et de plaidoyer ainsi que la cessation du financement des projets concernant les droits de la personne, entre autres. D'autre part, selon l'AQOCI « les organisations québécoises n'ont reçu que 11,2 % du total des subventions de 143 millions \$ accordées par l'ACDI en décembre 2011 alors que la province représente 23 % de la population canadienne ».

En ce qui concerne directement le financement de la coopération internationale du mouvement coopératif, il a été aussi affecté. Favreau fait ressortir que SOCODEVI reçoit 7 millions de dollars sur 5 ans pour ces projets en Bolivie, au Pérou et au Viêt-nam, mais se voit refuser pour 11 millions de dollars de projets au Mali, au Sénégal, au Honduras et dans la région africaine du cacao, Côte d'Ivoire notamment.

## Conclusion

La solidarité internationale des coopératives et des mutuelles du Québec est importante surtout dans la crise actuelle qui fait en sorte que les coopératives reviennent plus que jamais à l'avant-scène dans pratiquement tous les pays, autant au Sud qu'au Nord. Comme l'a souligné Alban D'Amours – dirigeant de la Confédération internationale des Banques populaires – l'adoption par l'ONU de l'Année internationale des coopératives en 2012 n'est pas le fruit du hasard, bien au contraire, elle exprime la reconnaissance que le modèle d'affaires coopératif a un rôle à jouer pour sortir de la crise produite par la globalisation déréglementée des marchés, la propagation systémique des risques, la rémunération injustifiable de nombreux dirigeants

d'entreprise, la financiarisation de l'économie, l'avidité humaine, entre autres. D'Amours soutient que «Les crises que nous venons de vivre nous invitent à concevoir l'avenir différemment» et le modèle coopératif possède le potentiel de rendre concret l'aspiration de plus de démocratie et plus de valeurs humaines dans la conduite des affaires.

Nous pourrions enchaîner en disant que la crise est globale, avec une reprise à la hausse des inégalités entre le Nord et le Sud ainsi qu'au Nord et au Sud, un retour de la précarité dans le monde du travail et une urgence écologique sans précédent. Avec les années 1980, nous sommes engagés dans une nouvelle phase historique du capitalisme celle d'un capitalisme triomphant, caractérisé d'abord par sa dynamique financière et boursière, par une interdépendance économique accrue à l'échelle de toute la planète et par des délocalisations sans précédent. Le modèle dominant a non seulement démontré son incapacité à satisfaire les populations, il est aussi un facteur majeur de dégâts écologiques (inondations, sécheresses...) adossés au chômage de longue durée et à la perte d'emplois. Ce qui incite de plus en plus de communautés et de mouvements à

compter d'abord sur eux-mêmes et à développer des initiatives économiques solidaires pour faire face à leurs besoins.

Les coopératives ne sont pas la panacée ni au Sud ni au Nord, et elles n'offrent pas de garanties complètes contre de possibles dérives. Elles n'en demeurent pas moins incontournables dès qu'il s'agit de mettre en œuvre, concrètement, une «autre économie» au service de la société parce qu'elle est notamment fondée sur l'intercoopération à petite échelle (la communauté locale) comme à très grande échelle (sur le plan international).

## Pour en savoir plus

FAVREAU, Louis, Gérald LAROSE et Abdou Salam FALL (2004). *Altermondialisation, économie et coopération internationale*, Sainte-Foy, PUQ – Karthala.

FAVREAU, Louis et Ernesto MOLINA (2011). *Économie et société. Pistes de sortie de crise*, Québec, PUQ.

FAVREAU, Louis et Ernesto MOLINA (2012). *Le mouvement coopératif québécois et la solidarité internationale. L'expérience de SOCODEVI*, Rimouski-Québec, ARUC DTC – SOCODEVI.

FAVREAU, Louis et Mario HEBERT (2011). *La planète n'y arrivera pas si on ne change pas de modèle! Les réponses de l'économie sociale et solidaire à la crise écologique à l'heure de Rio+20*, Document de travail des Rencontres du

Mont-Blanc, Chamonix, ARUC ISDC, Série Documentation et diffusion, Numéro 17, UQO, [http://www4.uqo.ca/ries2001/gesq/fichiers/RV\\_17oct\\_2011/17UQORMB%20-%20cahier.pdf](http://www4.uqo.ca/ries2001/gesq/fichiers/RV_17oct_2011/17UQORMB%20-%20cahier.pdf)

FAVREAU, Louis, Lucie FRECHETTE et René LACHAPELLE (2010). *Mouvements sociaux, démocratie et développement. Les défis d'une mondialisation solidaire*, Québec, PUQ.

MOLINA, Ernesto (2009). *Le mouvement coopératif et mutualiste : Quelle contribution à une mondialisation équitable*, Cahier de l'ARUC ISDC, Recherches, numéro 25.

MOLINA, Ernesto (2010). «Mouvement coopératif et mondialisation», *Revue Vie Économique*, Vol. 1, numéro 4, <http://www.eve.coop/?a=45>

QUEL PROJET DE SOCIÉTÉ POUR DEMAIN ? (site internet). *Site de la Conférence internationale tenue à Lévis en 2010 et de ses suites en 2011 et 2012*, <http://www.projetdesociete.coop>

UNIRCOOP (2003). *Diagnostic du coopératisme dans les Amériques*, Numéro thématique, revue Unircoop, Vol. 1, numéro 2, novembre.